

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 26 janvier 2017

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents : 13 - Conseillers votants : 15

L'an deux mille dix sept le vingt six janvier, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Josiane HOEB-PÉLISSIÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2017.

Présents: Mme HOEB-PÉLISSIÉ Josiane, Mme LACAM Martine, M.GAJDOWSKI Alain, ~~M.HAMON Jean Pierre~~, M.FESSOU Jean-Pierre, Mme CABROL Séverine, Mme FROMENT Aurélie, M.OLIÉ Erick, Mme GUIRAL-BRAS Arlette, M.ANDRIEU Francis, M.REY Loïc, M.FRAYSSE Florent, Mme LE BRIS Monique, Mme MASSABIE Solange, M.WILLANUEVA Maurice.

Absents excusés : M.HAMON Jean-Pierre (procuration à Mme HOEB-PÉLISSIÉ Josiane) M.REY Loïc (procuration à M.ANDRIEU Francis) **Absents non excusés :néant** **Secrétaire de séance** : M.OLIÉ Erick

Signalisation d'information locale : convention avec le PNR afin de réaliser un schéma directeur de signalisation validé par toutes les parties prenantes (commune, professionnels et gestionnaires de la voirie) et conforme à la Charte Signalétique du Parc. Alain GAJDOWSKI sera l'élu référent, suppléant Francis ANDRIEU.

Mise à jour grades des postes d'Adjoint technique 2° classe aux gîtes et à la cantine qui passent au grade d'adjoint technique territorial.

Création poste Adjoint technique aux gîtes afin d'assurer les remplacements des 2 agents qui en assurent le fonctionnement et la gestion.

Modification tableau des effectifs du personnel permanent

En application du décret 2016-588 du 11 mai 2016 portant mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la mesure dite du transfert primes/points (PPCR), certains postes changent de grade comme indiqué ci-avant. Les modifications concernant les postes pourvus ou à pourvoir sont effectuées.

Prise en charge des heures du personnel administratif du SIVOM

Selon le protocole cosigné, la commune de Cénevières prend en charge 4 heures et chaque commune participe au financement de ces heures au prorata de sa population. Pour Limogne, la participation représente 105,41 € par mois, salaire et charges compris.

Le secrétariat sera exceptionnellement fermé les après-midis du 03 au 21 février 2017 inclus.

La séance est levée à **22h30**.

Fait à Limogne en Quercy, **le 27 janvier 2017**

Le Maire, Josiane HOEB-PÉLISSIÉ,